



*Avis sur l'aménagement du campus en vue de favoriser,
maintenir ou améliorer la qualité de la vie étudiante à
l'Université Laval*

Préparé pour la consultation sur le plan directeur d'aménagement et de développement du
campus universitaire de la Commission d'aménagement de l'Université Laval

Janvier 2004

Dans ce document, le générique masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte et désigne aussi bien les hommes que les femmes.

Ce document a été adopté à l'unanimité lors d'une réunion régulière du Caucus des associations, le 23 janvier 2004.

PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION

La Confédération des associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval, la CADEUL, représente les 28 000 étudiants de premier cycle et les 78 associations étudiantes des départements et facultés. Elle a pour mission de représenter ses membres afin de promouvoir et défendre leurs droits et intérêts, notamment en matière pédagogique, culturelle, politique, sociale, économique et auprès de l'administration universitaire.

INTRODUCTION

On peut voir de différentes façons le campus de l'Université Laval.

Il peut s'agir de l'endroit où l'on travaille, où l'on suit ses cours, du parc qu'on doit traverser pour rentrer chez soi, d'un milieu de vie devenu familier, de son lieu de résidence, d'un endroit où l'on se rend pour voir un match de son équipe sportive préférée, d'une bibliothèque où l'on peut trouver les réponses à ses plus récentes interrogations...

Lorsqu'un étudiant regarde le campus, il peut voir toutes ces réponses simultanément. Il n'y voit pas qu'un ensemble physique de bâtiments, de gazon et de rues. Comme un quartier urbain, le campus possède une essence qui transcende ses aménagements physiques et qu'il faut tâcher de préserver. Cette essence est parfois nommée « vie étudiante » malgré qu'il soit difficile de définir exactement la nature de cette dernière. Composée d'approximativement 85% d'étudiants, dont environ les quatre cinquièmes proviennent du premier cycle¹, la communauté universitaire est animée par une vie riche qui reflète sa composition.

D'où l'importance que nous participions à la présente consultation, pour mieux s'impliquer et réellement construire la vision étudiante. Le campus universitaire est le propre de sa communauté et son aménagement doit témoigner de la présence de celle-ci. Ce désir est repérable parmi les mandats confiés à la Commission d'aménagement. Nous souhaitons que l'aménagement du campus miroite les caractéristiques de sa communauté et que l'aménagement du campus lavallois réponde d'abord aux besoins de la communauté universitaire lavalloise.

La suite de cet avis traitera donc des caractéristiques de la communauté de l'Université Laval, et plus particulièrement de sa partie étudiante, ainsi que de comment l'aménagement physique du campus peut la miroiter et répondre à ses besoins. Cet avis ne se veut pas une étude urbanistique mais plutôt un énoncé des besoins, des priorités et des désirs en matière d'aménagement du plus grand groupe composant la communauté universitaire lavalloise.

¹ Ces statistiques sont calculées à partir de données fournies par le *Bureau du registraire* et du *Vice-rectorat aux ressources humaines* de l'Université Laval pour le trimestre d'automne 2003.



UNE CITÉ AUX COULEURS DE SA COMMUNAUTÉ

☛ Les aménagements spécifiques aux étudiants

Lors de la construction de tout nouveau pavillon ou lors de la réorganisation des locaux à l'intérieur des pavillons existants, ***nous recommandons que soit prévue une proportion plus importante de locaux réservés aux initiatives et groupes étudiants que celle présentement en vigueur. Nous recommandons aussi que les locaux étudiants d'un même pavillon, tout département confondu, soient aménagés à proximité des autres locaux étudiants de façon à former des pôles de vie étudiante à l'intérieur de chaque pavillon.***

Il existe présentement sur le campus une pénurie de locaux vacants, autant pour l'offre de cours que pour l'attribution aux groupes et projets étudiants. Le manque d'infrastructures de base nuit significativement à la survie et à la continuité des initiatives étudiantes et affecte donc négativement la vie étudiante sur le campus. Avec l'implantation croissante de mesures visant à favoriser la réalisation d'initiatives étudiantes, les besoins en espaces attribuables aux groupes étudiants atteignent un seuil critique.

Nous recommandons que la vocation étudiante du complexe Desjardins-Pollack soit réaffirmée en n'attribuant les locaux de ce dernier qu'aux services universitaires jouant un rôle direct dans la vie étudiante et en accordant plus de place aux besoins locatifs des étudiants.

Le pavillon Alphonse-Desjardins, construit en partie grâce à la contribution financière des étudiants du premier cycle, forme aujourd'hui avec le pavillon Maurice-Pollack un important centre de vie étudiante et communautaire à l'Université Laval. Les étudiants désirent voir la vocation communautaire du complexe Desjardins-Pollack prendre encore plus d'ampleur, car il y existe déjà une pénurie de locaux pour les initiatives étudiantes, telles les bureaux associatifs, les salles de spectacle, les locaux de pratique pour la danse et la musique et les salles de conférence.

Nous recommandons que soit prévue une aire de lecture parmi la planification des espaces publics extérieurs.

Aucun espace extérieur n'est présentement aménagé à des fins principalement pédagogiques. Nous désirons pouvoir profiter à l'occasion de la température estivale clémente en effectuant travaux ou études.

Nous recommandons que soit augmentée la proportion de locaux réservés aux salles d'étude et de travail en groupe lors de toute nouvelle construction de pavillon ou réorganisation des locaux de pavillons existants.

Également au sujet des espaces réservés aux activités pédagogiques, ces derniers suffisent rarement aux besoins des étudiants, particulièrement en ce qui concerne les locaux d'étude individuelle ou de travail en équipe.

☛ L'accueil à l'entrée des pavillons

Nous recommandons que soit augmentée l'importance des indicateurs visuels annonçant l'arrivée sur le territoire de l'Université Laval.

L'aspect visuel des entrées des édifices sur le territoire de l'Université Laval diffère énormément et ce, même pour les différentes entrées d'un même édifice. Pourtant, la mise en place de mesures visant une uniformisation minimale des entrées de pavillon constitue une façon relativement simple et facile de mettre en évidence la « saveur lavalloise » dès ses premiers pas sur le campus.

Nous recommandons que soit posé à chaque entrée extérieure le plan de la superficie du campus. Nous recommandons également que le plan du réseau de voies souterraines soit affiché en évidence aux entrées souterraines de chaque pavillon.

De plus, être capable d'identifier rapidement les édifices de l'Université et de s'orienter facilement parmi celles-ci peut éviter des ennuis aux nouveaux étudiants et aux personnes de l'extérieur de la communauté universitaire.

Nous recommandons que des installations soient aménagées dans tous les pavillons du campus permettant la diffusion d'une radio étudiante du pavillon ou du campus.

Les mesures d'uniformisation des entrées ne sont pas contraintes à l'aspect visuel. La diffusion d'une radio étudiante dans un pavillon crée une ambiance accueillante pour tous les visiteurs de ce pavillon, en plus de faire mieux connaître une forme d'initiative étudiante.²

☛ L'accessibilité architecturale pour les personnes étudiantes handicapées

Nous recommandons que soient intensifiés les efforts pour accroître l'accessibilité architecturale dans tous les pavillons, et ce, selon les recommandations émises par l'Association des étudiantes et étudiants handicapés de l'Université Laval (ADEHUL) et le Bureau d'accueil et d'intégration des personnes handicapées étudiantes.

² Au sujet des radios étudiantes, nous référons le lecteur à la position CAE-00-61 adoptée à l'unanimité par le *Caucus des associations* du 14 avril 2000, qui affirme l'importance des radios étudiantes au sein de la communauté universitaire et en quoi la CADEUL fait leur promotion.

L'ADEHUL contribue à la mise à jour annuelle du *Guide d'accessibilité architecturale*, produit par le Bureau d'accueil et d'intégration des personnes handicapées étudiantes. Malgré que les considérations nécessaires pour l'accessibilité des personnes handicapées sont désormais intégrées aux plans d'aménagement des nouveaux pavillons, le *Guide* met en lumière que la participation à la vie étudiante est encore difficile pour les étudiants fréquentant certains pavillons.

« Comment une personne peut-elle songer à partager la vie et les expériences de ses concitoyens quand des barrières l'empêchent d'avoir accès à l'école, au terrain de jeu, au travail, aux lieux de réunion, au supermarché, à la banque, à la salle de concert, au stade, etc.? L'accessibilité architecturale et environnementale constitue donc une condition essentielle à la vie dans la communauté. »³

Les résidences

Nous recommandons le développement d'un carrefour résidentiel sur le campus de l'Université Laval.

Ce carrefour devra intégrer des nouvelles constructions résidentielles et les services à la communauté devront être à proximité. Nous suggérons les alentours du complexe Desjardins-Pollack comme site optimal de développement d'un carrefour résidentiel.

La pénurie de logements sur le campus et dans la ville de Québec se fait sentir depuis plusieurs années, malgré qu'elle n'ait été médiatisée que récemment. Les listes d'attente très longues du Service des résidences de l'Université Laval et l'aménagement temporaire d'accommodations pour recevoir les étudiants n'ayant pas trouvé de logement à certaines périodes critiques témoignent de la nécessité d'augmenter le nombre de logements étudiants. Compte tenu de l'apport significatif à la richesse de la vie étudiante et culturelle qu'apporte la présence des étudiants résidant sur le campus, la construction de nouvelles résidences situées directement sur le campus est essentielle.

Nous recommandons que soit prévue aux aménagements résidentiels futurs du campus une proportion des logements à densité moyenne, permettant ainsi la création d'appartements destinés aux étudiants ayant des familles.

Présentement, il n'existe que des résidences à haute densité. Malgré que cette planification permette au plus grand nombre possible de personnes de bénéficier d'un logement sur le campus, l'espace personnel restreint dû à cette densification ne convient qu'aux personnes seules. Ainsi, les étudiants ayant un conjoint ou des enfants se voient empêchés d'expérimenter la vie communautaire existant aux résidences. Les étudiants, en tant que principaux résidents et visiteurs du campus, sont les mieux disposés à déterminer précisément les besoins en matière de logement sur le campus. De plus, la conception de l'aménagement de nouvelles résidences par des étudiants de domaines connexes constitue une excellente occasion de fournir une expérience pratique aux étudiants. C'est pourquoi la

³ Office des personnes handicapées du Québec, *À part... égale*, 1989.

Tiré de : Bureau d'accueil et d'intégration des personnes handicapées étudiantes de l'Université Laval, *Guide d'accessibilité architecturale de l'Université Laval*, 2003-2004.

CADEUL étudie présentement la faisabilité d'une construction résidentielle totalement étudiante, c'est-à-dire conçue et gérée par et pour les étudiants. Nous souhaitons que les résultats de ce projet, qui reflètera les réels besoins résidentiels du campus, sauront être reconnus à leur juste valeur et que l'Université Laval s'en inspirera lors de nouvelles constructions résidentielles.

☛ La participation du milieu à l'aménagement des pavillons

Nous recommandons que soient créés des comités de gestion de pavillon à prédominance étudiante et ce, pour chaque pavillon. Ces comités devront être chargés, entre autres, de l'aménagement des aires communes, telles les cafétérias.

Pour bon nombre d'étudiants, le sentiment d'appartenance à la communauté universitaire passe d'abord par le sentiment d'appropriation de son campus, et plus particulièrement du pavillon qu'il fréquente le plus souvent. Dans certains pavillons, ce sont les associations étudiantes locales qui gèrent l'utilisation et l'aménagement physique des aires communes et des autres lieux souvent fréquentés par les étudiants. Les étudiants citent souvent ces endroits comme étant parmi les plus visuellement agréables et les plus accueillants du campus.⁴ L'attribution de l'entièreté de la gestion des aires communes à une seule association étudiante n'est pas possible tous les pavillons compte tenu de la présence d'un nombre élevé d'associations de provenance départementale ou facultaire différente. Ceci est particulièrement observable au pavillon Charles-De Koninck, d'où le fait que nous suggérons que ce pavillon devienne le projet-pilote pour l'implantation des comités de pavillon.

Présentement, les étudiants désirant mettre en œuvre un projet d'amélioration de l'aménagement visuel de leur pavillon n'ont pas d'instance où s'adresser. Bon nombre d'entre eux abandonnent leur projet pour cette raison. La création de ces comités deviendra alors sans doute un catalyseur pour la vie étudiante dans les pavillons.

Dans le cas de la planification de la rénovation prochaine du pavillon Ferdinand-Vandry, un effort particulier a été fourni pour impliquer les représentants de toutes les associations et de tous les groupes étudiants locaux dans le processus de conception de l'aménagement de leur futur pavillon. Ces efforts ont résulté en un plan où les besoins de tous les utilisateurs futurs du pavillon seront comblés.⁵ Un comité de gestion des locaux existe déjà au complexe Desjardins-Pollack. Il est donc déjà possible d'intégrer les étudiants aux choix de l'aménagement de leurs pavillons. Nous exprimons par cette recommandation le désir d'observer ceci pour tous les pavillons.⁶

⁴ Exemples : Le café étudiant (La Caféine) et les aires communes de l'édifice de La Fabrique, l'aire commune du 4^e étage de l'édifice du Vieux-Séminaire, la cafétéria du pavillon Paul-Comtois, le café étudiant (Le Prolo) et le «couloir associatif» du pavillon Palasis-Prince...

⁵ Au sujet du projet de rénovation du pavillon Ferdinand-Vandry, nous référons le lecteur à la position CAE-03-110 adoptée à l'unanimité par le *Caucus des associations* du 27 juillet 2003, qui affirme la participation de la CADEUL aux efforts menés conjointement par les groupes étudiants et le personnel administratif et enseignant.

⁶ Au sujet de la consultation des étudiants en ce qui concerne les aménagements présents dans leur pavillon, nous référons le lecteur à la position CAE-02-57 adoptée à l'unanimité par le *Caucus des associations* du 19 avril 2002, qui affirme la volonté des associations étudiantes membres de la CADEUL d'être consultées lors de la tenue de kiosques ou d'événements dans les aires communes de leur pavillon.



UNE CITÉ VIVANTE

☞ Le dynamisme de l'aménagement des pavillons

Nous recommandons que soient créés des comités de gestion de pavillon en réservant une majorité des sièges disponibles aux représentants étudiants locaux.

Par la nature temporaire des études, il s'observe un renouvellement trimestriel partiel de l'effectif étudiant et, par conséquent, un rafraîchissement de la créativité collective des étudiants. Le fait que les étudiants ne sont que de passage à l'Université Laval ne constitue alors pas un obstacle à l'implication des étudiants dans la conception de l'aménagement permanent du campus mais plutôt un atout indispensable au développement de l'image d'innovatrice de l'Université Laval. La création d'une instance qui permettrait aux étudiants d'avoir un impact rapide et direct sur l'aménagement des lieux qu'ils fréquentent le plus souvent serait alors avantageuse non seulement aux étudiants désireux de réaliser leurs projets mais aussi à toute la communauté universitaire, présente et future.

Nous désirons rappeler qu'il ne s'agit pas de la première fois qu'une recommandation similaire ait été mise de l'avant pour améliorer à la fois la vivacité de l'aménagement physique et la participation des membres de la communauté universitaire à la vie étudiante. La communauté universitaire, par le biais de sa *Commission des affaires étudiantes* et de son *Conseil universitaire*, où les étudiants sont représentés dans une certaine proportion, adopta en 1999 l'*Avis sur le sentiment d'appartenance à l'Université Laval*⁷, qui recommande en 48^e lieu :

« Que l'Université crée parmi ses membres un "Conseil de ville universitaire" qui aurait, en collaboration avec le rectorat, les vice-rectorats et les services concernés la charge de coordonner et d'animer la vie universitaire et de veiller à la qualité de l'aménagement du territoire. »

☞ L'accueil des membres de la communauté universitaire

Nous recommandons que les mesures d'accueil sur le campus dirigées envers les personnes membres de la communauté universitaire, et particulièrement envers les étudiants, conservent une priorité d'implantation première.

La préservation du caractère de « micro-cosme » est chère aux yeux des étudiants. Ils attribuent l'existence de cette qualité à l'aménagement semi-reclus du campus et désirent que cette qualité ne soit pas détériorée par des aménagements futurs. En fait, ils attribuent à cet aspect de l'aménagement une importance particulière dans l'existence du sentiment

⁷ La version complète de l'Avis sur le sentiment d'appartenance à l'Université Laval est disponible en ligne au www.ulaval.ca/sg/greffe/doc-divers/appartenance/index.htm.

communautaire de l'Université. Ce sentiment a en retour des effets positifs marqués sur le dynamisme de la vie étudiante et l'appartenance envers l'Université Laval.

Nous recommandons que soient aménagées les aires extérieures à proximité des entrées de tous les pavillons de façon plus accueillante, incluant notamment des endroits pour s'asseoir et de la verdure.

Ayant déjà statué sur la nécessité de modifier l'aménagement des entrées de pavillons, nous croyons que ces dernières peuvent devenir des endroits intéressants pour les rencontres entre les membres de la communauté universitaire. Malgré que certaines entrées bénéficient déjà d'un aménagement extérieur planifié et visuellement agréable, la majorité des aires extérieures menant aux entrées sont complètement dénudées. Certains étudiants croient que plusieurs entrées sont barrées ou hors d'usage à cause de leur manque d'aménagement et choisissent une route alternative. Nous désirons que l'aménagement de nos pavillons projette une volonté d'accueil envers la communauté universitaire et environnante.

Nous recommandons que soient développés et multipliés les lieux de rencontre sur le campus et que l'apport de ces derniers à la vie étudiante soit reconnu en permettant leur gestion par les étudiants.

La multiplication de d'autres types de lieux de rencontre doit aussi être intégrée à l'aménagement futur du campus, compte tenu de leur indispensabilité à l'intégration académique et sociale des étudiants. On perçoit des difficultés d'intégration de la part des étudiants qui ne disposent pas de lieux de rencontre qui leur sont propres et, à l'inverse, on considère que l'intégration est favorisée lorsque les lieux de rencontre sont aménagés aux couleurs locales.

Nous recommandons que la multiplication des lieux de rencontre que sont les cafés étudiants soit permise en abolissant la clause du contrat de service alimentaire à l'Université Laval qui empêche l'ouverture de nouveaux cafés étudiants, ainsi qu'en offrant aux étudiants la reprise des installations alimentaires présentement opérées par des fournisseurs externes et ce, avant que ne soit lancé l'appel d'offre officiel.

Les étudiants citent les cafés et restaurants étudiants comme premier lieu de rencontre à développer sur le campus. Ils citent également les terrasses extérieures à proximité des entrées et les cours intérieures des pavillons Adrien-Pouliot, Alexandre-Vachon et Charles-De Koninck.

Nous recommandons que soient multipliées et mieux entretenues les aires de loisir dispersées sur le campus.

La participation aux sports d'hiver, par exemple le patin, constitue une excellente façon de favoriser l'intégration des étudiants nouvellement inscrits au trimestre d'hiver et contribue au développement de la vie active des membres de la communauté universitaire. Pourtant, l'aménagement de patinoires extérieures, même non permanentes, n'est pas prévu sur le campus pendant l'hiver. Pour ce qui est de aires de loisir estivales, les espaces gazonnés se voient souvent transformés en terrains sportifs. Il existe quelques installations aménagées aux fins de loisir, mais celles-ci sont peu nombreuses et sont peu entretenues. Le terrain de

basket-ball à proximité du pavillon Hubert-Biermans-Lucien-Moraud et la piste d'hébertisme extérieure nécessitent une attention immédiate.

☛ L'accueil des citoyens de la ville de Québec

Nous recommandons que des mesures soient mises en place pour développer l'importance de l'Université Laval dans la vie culturelle et éducative de la ville de Québec. Nous suggérons les mesures suivantes :

- l'augmentation du nombre de salles de spectacle sur le campus dont la possibilité de réservation pourra être ouverte à tous les citoyens de la ville de Québec, qu'ils soient membres ou non de la communauté universitaire;
- l'aménagement d'un kiosque extérieur servant aux spectacles et prestations musicales estivales, inspiré du Kiosque Edwin-Bélanger;
- la réouverture au public de la collection du Centre muséologique situé au pavillon Louis-Jacques-Casault⁸;
- la mise sur pied de clubs de marche ouverts à tous les citoyens dans les sentiers pédestres du campus;
- la mise sur pied de programmes de camp de jour éducatifs pour les jeunes pendant l'été;
- l'arrimage des programmes de loisirs et de sports offerts par le PEPS et la ville de Québec;
- l'arrimage entre les sentiers pédestres et les pistes cyclables aux limites du territoire de l'Université Laval avec ceux de la ville de Québec.

Tout en désirant voir la contribution de l'Université à la société continuer à croître, les étudiants sont d'avis que le campus doit préserver son caractère de « ville à l'intérieur d'une ville » différent du tissu urbain environnant. Les étudiants désirent fréquenter un campus qui ne se veut pas comme le reste de la ville, mais qui invite les citoyens à explorer ses particularités. Ils désirent que le campus s'intègre à la vie citoyenne non pas principalement par son aménagement mais par le développement de son rôle de pôle culturel et éducatif.

⁸ Au sujet du Centre muséologique, nous référons le lecteur à la position CAE-03-79 adoptée à l'unanimité par le *Caucus des associations* du 17 avril 2003, qui affirme que l'appui actif de la CADEUL en vue de la sauvegarde et la réouverture du Centre muséographique.



UNE CITÉ VERTE

☞ L'appui aux projets des groupes environnementaux

Nous recommandons que soient prévus les aménagements nécessaires à la mise en place des recommandations émises à la Commission d'aménagement par les groupes environnementaux étudiants tels Univert Laval et AGIR International, *notamment les projets de développement d'un système de compostage sur le campus et d'implantation du recyclage sur toutes les étages des résidences.*

L'environnementalisme occupe une place importante au sein des préoccupations sociales des étudiants. Formant une coalition environnementale avec les groupes environnementaux⁹, la CADEUL appuie leurs avis en matière d'aménagement contribuant à la qualité environnementale. En plus de préserver les ressources naturelles, la mise en place de projets écologiques proposés par les groupes environnementaux du campus constituerait une façon d'appuyer les initiatives étudiantes, contribuant ainsi au désir de la centaine d'étudiants membres des groupes environnementaux du campus à continuer à contribuer positivement à leur communauté universitaire.

☞ La qualité environnementale visuelle intérieure

Nous recommandons que soit mis en place un projet conjoint entre l'Université Laval et les groupes étudiants intéressés pour ajouter plus de verdure aux aires communes intérieures.

En 1989, la CADEUL et l'Université Laval conclurent une convention permettant la mise en œuvre d'un projet-pilote d'implantation à l'intérieur de certains pavillons des infrastructures de verdure¹⁰. Les deux partis ont convenu de l'apport bénéfique d'un tel projet à l'amélioration de la qualité de vie des visiteurs d'un édifice qui jouit d'une qualité environnementale visuelle intéressante et organique.

En 2004, rares sont les pavillons où on retrouve encore des bacs de verdure ou des plantes vivantes ou même artificielles. Ce manque a été souvent exprimé par les étudiants lors des consultations menant à la rédaction de cet avis. Les groupes étudiants tels que le Club de

⁹ Au sujet de la coalition environnementale de l'Université Laval, nous référons le lecteur à la position CAE-03-109 adoptée à l'unanimité par le *Caucus des associations* du 27 juillet 2003, qui affirme la participation de la CADEUL à la création d'une nouvelle coalition regroupant les associations environnementales du campus.

¹⁰ Au sujet du projet-pilote de bacs de verdure, nous référons le lecteur à la convention signée le 3 octobre 1989 par M. Benoît Dumais, vice-recteur aux services et M. Raymond Boivert, président de la CADEUL.

phytologie et des sols e l'Université Laval désirent partager l'expertise et les équipements de l'Université Laval pour réussir ce projet.

☛ Les boisés

Nous recommandons qu'un maximum des boisés existants du campus soient préservés.

En 2001, les étudiants du 1^{er} cycle se prononcèrent unanimement en désaccord avec les plans de transformation du boisé situé derrière le pavillon Louis-Jacques-Casault en dépôt à neige¹¹. Les étudiants ne voient pas en les espaces verts, qu'ils soient boisés ou gazonnés, des lieux inutilisés, mais des richesses qui ajoutent à la valeur de leur campus. Certains étudiants évoquent la présence des boisés sur le campus comme étant une cause de leur choix d'étudier à l'Université Laval.

Compte tenu que la superficie des boisés en milieu urbain diminue au fur et à mesure que l'étalement urbain s'accroît, il devient essentiel de conserver un maximum des boisés urbains toujours existants. Ces boisés représentent un des derniers moyens de conservation de la qualité de l'air et contribuent de façon très significative à la qualité environnementale visuelle.

Nous recommandons que soient mis en place, dans certains boisés, des panneaux d'interprétation de l'écologie québécoise.

Les boisés du campus jouent en plus le rôle très important de lieu d'observation et d'expérimentation de la faune et la flore pour les étudiants en biologie et en foresterie, ainsi que d'être un lieu de découverte et d'appréciation de la nature utilisé par les membres de la communauté universitaire de tous les domaines. Cette façon d'inviter à la visite du campus permet également la conservation des boisés du campus. La découverte de l'écologie québécoise se révélerait d'un intérêt particulier pour les étudiants d'origine étrangère.

☛ Les grands espaces gazonnés

Nous recommandons qu'un maximum des espaces verts du campus soient préservés.

Les grands espaces verts gazonnés sont névralgiques à la vie communautaire du campus et ce, pour plusieurs raisons. À défaut de disposer d'installations de loisirs permanentes réparties sur tout le territoire du campus, ces espaces servent à la pratique de loisirs et de sports pendant les quatre saisons de l'année. Pendant les saisons chaudes, beaucoup d'étudiants s'installent dans les espaces gazonnés pour étudier ou pour pique-niquer. Dans ces cas, les espaces gazonnés servent d'aires de rencontre communautaire même s'ils n'ont pas d'aménagement particulier. Les espaces gazonnés sont également utilisés pour la tenue

¹¹ Au sujet de la conservation du boisé situé derrière le pavillon Louis-Jacques-Casault, nous référons le lecteur à la position CAE-00-168 adoptée à l'unanimité par le *Caucus des associations* du 17 novembre 2000.

d'événements d'envergure tels les spectacles, les foires et les activités rassemblant toute la communauté universitaire. Aussi, les organisateurs des événements de plus petite envergure tels les activités d'accueil départementales et facultaires de la rentrée d'automne et les festivals étudiants comptent sur l'utilisation de ces espaces dégagés. Considérant que les deux types d'activités les plus importantes à la réussite de l'accueil et l'intégration, soit les activités d'accueil de la rentrée et les festivals étudiants, ont lieu sur les grands espaces gazonnés du campus, il va sans dire que réduire considérablement la taille de ceux-ci affectera la vie étudiante. Les espaces gazonnés du Grand Axe, du terrain en face du pavillon Hubert-Biermans-Lucien-Morand (coin des rues de l'Université et de la Terrasse), du square du PEPS ainsi que devant le pavillon Ferdinand-Vandry sont d'une importance particulière auprès des étudiants en raison de leur très grande utilisation.

La quasi-absence d'aménagements permanents dans les grands espaces gazonnés fait de ces derniers des lieux très versatiles qui peuvent s'adapter à de multiples usages et qui contribuent énormément au développement du campus en tant que lieu communautaire et non seulement en tant que lieu d'étude. Ces espaces sont donc loin d'être « mal utilisés » et on doit prévoir la conservation d'au moins une grande partie de ces derniers à proximité de chaque édifice. L'agrandissement des aires gazonnées déjà existantes est également souhaitable à proximité des pavillons où les étudiants ne disposent que d'aires communes très restreintes, tels les pavillons J.-A.-DeSève, des Sciences de l'éducation et de Médecine dentaire.

Nous recommandons qu'une densification du territoire du campus s'effectue par la construction sur les espaces bétonnés du campus et que soient intégrés à tout nouveau édifice au moins deux étages de stationnement souterrain.

La densification du campus ne doit pas se traduire par la destruction des espaces gazonnés. En construisant sur les terrains bétonnés du campus, tout en intégrant aux nouveaux édifices au moins deux étages de stationnement souterrain, on peut récupérer les espaces de stationnement perdus et permettre la présence d'espaces gazonnés à proximité de chaque édifice.

Nous recommandons que soit interdite l'utilisation de pesticides qui empêchent la fréquentation des grands espaces gazonnés.

Aussi récemment qu'à l'automne 2003, l'Université Laval procéda à l'utilisation de pesticides sur les grands espaces gazonnés du campus, suite à laquelle il était défendu de circuler sur le gazon pendant plusieurs jours en raison de la toxicité des pesticides employés. Dans la mesure où l'impossibilité de fréquenter les espaces gazonnés dû à l'emploi de pesticides empêche la tenue d'activités et l'exercice de loisirs, nous croyons que l'utilisation de pesticides est nuisible à la vie étudiante.

☞ Le transport en commun

Nous recommandons que l'aménagement futur du campus tienne compte d'une augmentation future du service du RTC sur le campus, notamment en prévoyant un circuit dans la grille des rues qui permettrait à une navette de desservir le campus de façon continue.

Le campus principal de l'Université Laval est desservi par les autobus du Réseau de Transport de la Capitale (RTC). Malgré que les périphéries sud et nord soient très bien desservies par des lignes à haute fréquence, il n'existe qu'une seule ligne qui dessert le territoire intracampus, soit la ligne 18. Compte tenu de la grande superficie du campus, certaines personnes effectuent leurs déplacements intracampus en automobile, causant une inflation des besoins en stationnement sur le campus et l'augmentation de la quantité de gaz à effet de serre émis par les automobilistes. La CADEUL revendique de façon parallèle une amélioration du service de la RTC sur le campus et le développement d'un réseau de covoiturage pour les membres de la communauté.



UNE CITÉ SÉCURITAIRE

☛ La sécurité piétonne

Nous recommandons que soit maintenue la priorité piétonnière sur le campus ainsi que soient développées des nouvelles mesures visant à développer cette dernière.

Vu la grande superficie du campus, les déplacements extérieurs qui s'effectuent à pied sont généralement plus longs que la normale et impliquent souvent la traversée d'une rue ou d'un stationnement. On observe déjà sur les panneaux d'accueil aux entrées du campus un énoncé indiquant la priorité des piétons sur le territoire du campus. Nous applaudissons cette mesure qui, à nos yeux, traduit la volonté de l'Université Laval à encourager l'activité physique tout en assurant la sécurité des piétons.

Nous suggérons l'implantation des mesures additionnelles suivantes :

- l'enfouissement du plus grand nombre de stationnements possible, réduisant ainsi le risque d'accidents ou de frustrations engendrés par les voies de transit piétonnes qui traversent les stationnements. Ceci s'observe tout particulièrement dans le stationnement 2 qui fait face au pavillon Desjardins-Pollack;
- le développement du réseau des voies piétonnes souterraines, surtout entre le complexe Desjardins-Pollack et le pavillon Paul-Comtois ainsi qu'entre les stationnements et les pavillons du campus;
- la délimitation d'une voie de circulation pour le trafic non piétonnier dans les voies souterraines;
- la pose de miroirs dans les coins des voies piétonnes souterraines, permettant ainsi de prévoir l'approche des chariots par les piétons et vice-versa;
- le développement du réseau de transport en commun par autobus et par covoiturage tel qu'il a été précédemment discuté, réduisant ainsi le nombre de véhicules circulant à l'intérieur du campus et le risque d'accidents;
- la limitation de la circulation automobile sur le campus en empêchant la création de voies de transit directes au sein de la grille des rues du campus et en maintenant à un nombre relativement limité le nombre d'accès aux automobiles au campus. Nous croyons que multiplier significativement le nombre d'accès aux automobiles au campus infirmerait le principe d'une priorité piétonnière sur le campus. De plus, nous croyons qu'une telle mesure ne ventilerait pas nécessairement la circulation existante mais encouragera plutôt l'utilisation des rues du campus par un plus grand nombre d'automobilistes. Il est à noter que pour implanter cette mesure, on devra faire progressivement migrer les stationnements vers la périphérie du campus et avoir déjà développé davantage le service de transport en commun à l'intérieur du campus;
- la vérification de la sécurité réelle fournie par les traverses piétonnes ainsi que la conformité réglementaire de ces dernières, surtout aux intersections Quatre-

- Bourgeois/Du Vallon et de la Médecine/de la Terrasse, ainsi que devant le pavillon Alphonse-Marie-Parent;
- le développement du réseau de voies de circulation extérieures non automobiles telles les pistes cyclables et les sentiers pédestres.

☛ La sécurité personnelle

Nous recommandons le développement des réseaux pédestres ainsi que l'illumination et la surveillance accrues des sentiers existants et futurs.

Les étudiants du premier cycle sont activement impliqués dans la protection de la sécurité personnelle à l'Université Laval, notamment par leur présence au sein des comités du Service de sécurité et de prévention et du Centre d'intervention en matière de harcèlement sexuel. L'aménagement du campus peut jouer un rôle dans l'amélioration de la sécurité de tous les membres de la communauté universitaire, surtout en ce qui concerne les infrastructures lumineuses et de surveillance. Ces éléments contribuent à éviter les incidents malheureux, surtout à la sortie des cours offerts en soirée, lorsque l'obscurité s'ajoute aux dangers potentiels. Le développement des réseaux pédestres sur le campus et leur illumination serviraient dans ce cas une double fonction, soit d'éliminer un plus grand nombre de zones obscures et donc potentiellement dangereuses sur le campus et aussi d'implanter une mesure d'affirmation de la priorité de circulation piétonnière.

Nous recommandons la réfection prioritaire des pavillons où les bris sont les plus perceptibles par les étudiants.

La sécurité, personnelle et collective, est mise en danger lorsque l'aménagement ou la construction des pavillons ne répondent pas aux normes publiques. Malgré que plusieurs efforts aient été mis récemment pour la réfection des lieux, les étudiants repèrent encore des endroits en besoin de réparation. Les étudiants citent souvent les systèmes d'aération comme source d'inconfort et déplorent les bris persistants dans les salles de cours, dans les aires communes et des fontaines d'eau. Les étudiants de la majorité des pavillons ciblent tout particulièrement le pavillon Charles-De Koninck, à l'intérieur duquel un nombre particulièrement élevé de personnes transite. Les problèmes d'évacuation des eaux de pluie sur les sentiers pédestres et dans les voies piétonnes souterraines occasionnent aussi des inconforts chez les étudiants en plus d'être une cause d'accident potentielle. De façon immédiate, la décrépitude croissante de ces endroits ne semble pas affecter directement la vie étudiante. Par contre, à court, moyen et à long terme, surtout considérant la moyenne d'heures élevée qu'un étudiant passe à l'intérieur du campus, les effets se font sentir sur la santé physique, la motivation, la concentration et l'appréciation générale de l'Université par l'étudiant.

RÉCAPITULATION DES RECOMMANDATIONS

- *Nous recommandons que soit prévue une proportion plus importante de locaux réservés aux initiatives et groupes étudiants que celle présentement en vigueur;*
- *Nous recommandons que les locaux étudiants d'un même pavillon, tout département confondu, soient aménagés à proximité des autres locaux étudiants de façon à former des pôles de vie étudiante à l'intérieur de chaque pavillon;*
- *Nous recommandons que la vocation étudiante du complexe Desjardins-Pollack soit réaffirmée en n'attribuant les locaux de ce dernier qu'aux services universitaires jouant un rôle direct dans la vie étudiante et en accordant plus de place aux besoins locatifs des étudiants;*
- *Nous recommandons que soit prévue une aire de lecture parmi la planification des espaces publics extérieurs;*
- *Nous recommandons que soit augmentée la proportion de locaux réservés aux salles d'étude et de travail en groupe lors de toute nouvelle construction de pavillon ou réorganisation des locaux de pavillons existants;*
- *Nous recommandons que soit augmentée l'importance des indicateurs visuels annonçant l'arrivée sur le territoire de l'Université Laval;*
- *Nous recommandons que soit posé à chaque entrée extérieure le plan de la superficie du campus;*
- *Nous recommandons que le plan du réseau de voies souterraines soit affiché en évidence aux entrées souterraines de chaque pavillon;*
- *Nous recommandons que des installations soient aménagées dans tous les pavillons du campus permettant la diffusion d'une radio étudiante du pavillon ou du campus;*
- *Nous recommandons que soient intensifiés les efforts pour accroître l'accessibilité architecturale dans tous les pavillons;*
- *Nous recommandons le développement d'un carrefour résidentiel sur le campus de l'Université Laval;*

- *Nous recommandons que soit prévue aux aménagements résidentiels futurs du campus une proportion des logements à densité moyenne, permettant ainsi la création d'appartements destinés aux étudiants ayant des familles;*
- *Nous recommandons que soient créés des comités de gestion de pavillon à prédominance étudiante et ce, pour chaque pavillon. Ces comités devront être chargés, entre autres, de l'aménagement des aires communes;*
- *Nous recommandons que soient créés des comités de gestion de pavillon en réservant une majorité des sièges disponibles aux représentants étudiants locaux;*
- *Nous recommandons que les mesures d'accueil sur le campus dirigées envers les personnes membres de la communauté universitaire, et particulièrement envers les étudiants, conservent une priorité d'implantation première;*
- *Nous recommandons que soient aménagées les aires extérieures à proximité des entrées de tous les pavillons de façon plus accueillante, incluant notamment des endroits pour s'asseoir et de la verdure;*
- *Nous recommandons que soient développés et multipliés les lieux de rencontre sur le campus et que l'apport de ces derniers à la vie étudiante soit reconnu en permettant leur gestion par les étudiants;*
- *Nous recommandons que la multiplication des lieux de rencontre que sont les cafés étudiants soit permise en abolissant la clause du contrat de service alimentaire à l'Université Laval qui empêche l'ouverture de nouveaux cafés étudiants, ainsi qu'en offrant aux étudiants la reprise des installations alimentaires présentement opérées par des fournisseurs externes et ce, avant que ne soit lancé l'appel d'offre officiel;*
- *Nous recommandons que soient multipliées et mieux entretenues les aires de loisir dispersées sur le campus;*
- *Nous recommandons que des mesures soient mises en place pour développer l'importance de l'Université Laval dans la vie culturelle et éducative de la ville de Québec;*
- *Nous recommandons que soient prévus les aménagements nécessaires à la mise en place des recommandations émises à la Commission d'aménagement par les groupes environnementaux étudiants, notamment les projets de développement d'un système de compostage sur le campus et d'implantation du recyclage sur toutes les étages des résidences;*

- *Nous recommandons que soit mis en place un projet conjoint entre l'Université Laval et les groupes étudiants intéressés pour ajouter plus de verdure aux aires communes intérieures;*
- *Nous recommandons qu'un maximum des boisés existants du campus soient préservés;*
- *Nous recommandons que soient mis en place, dans certains boisés, des panneaux d'interprétation de l'écologie québécoise;*
- *Nous recommandons qu'un maximum des espaces verts du campus soient préservés;*
- *Nous recommandons qu'une densification du territoire du campus s'effectue par la construction sur les espaces bétonnés du campus et que soient intégrés à tout nouveau édifice au moins deux étages de stationnement souterrain;*
- *Nous recommandons que soit interdite l'utilisation de pesticides qui empêchent la fréquentation des grands espaces gazonnés;*
- *Nous recommandons que l'aménagement futur du campus tienne compte d'une augmentation future du service du RTC sur le campus, notamment en prévoyant un circuit dans la grille des rues qui permettrait à une navette de desservir le campus de façon continue;*
- *Nous recommandons que soit maintenue la priorité piétonnière sur le campus ainsi que soient développées des nouvelles mesures visant à développer cette dernière;*
- *Nous recommandons le développement des réseaux pédestres ainsi que l'illumination et la surveillance accrues des sentiers existants et futurs;*
- *Nous recommandons la réfection prioritaire des pavillons où les bris sont les plus perceptibles par les étudiants.*

SOURCES

Cet avis a été rédigé en intégrant les recommandations émises par trois sources principales :

- les plénières qui ont eu lieu pendant les réunions du *Conseil de vie étudiante* de la CADEUL des 19 novembre 2003 et 14 janvier 2004;
- les plénières qui ont eu lieu pendant les réunions du *Conseil exécutif* de la CADEUL au cours du trimestre d'automne 2003;
- la synthèse des positions relatives à l'aménagement adoptées depuis 1987 par le *Caucus des associations* de la CADEUL et de ses ancêtres, le *Conseil des associations étudiantes* et le *Conseil confédéral*.

Cet avis fait également rapport de recommandations émises par des instances universitaires et extérieures auxquelles sont réservés des postes pour les étudiants de premier cycle de l'Université Laval, notamment :

- la *Commission des affaires étudiantes de l'Université Laval*,
- le *Réseau de Transport de La Capitale* et son ancêtre, la *Société de Transport de la Communauté Urbaine de Québec*.